



11226 - Celui qui dédie des sacrifices aux djinns n'est pas musulman

question

Faut-il prier pour lui et invoquer (Allah) en sa faveur d'un mort qui de son vivant persistait à dédier des sacrifices aux djinns?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de lui faire la prière des morts ni de le laver ni de l'habiller, ni de le considérer comme un musulman ni de l'enterrer avec eux parce qu'il est un associaniste. Il en est de même de celui qui invoque les djinns, les saints ou les occupants des tombes, celui qui formule des vœux à leur profit. puisse Allah nous en préserver.